REÇU EN PREFECTURE
le 19/08/2024
Application agréée E-legalite.com
21_RP-084-288400039-20240819-A24_109-AR

Mis en ligne le 19 AOUT 2024

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE

80 Rue Marcel Demonque
AGROPARC - CS 60508
84908 AVIGNON cedex 9

Tel. 04.32.44.89.30

2024/121

Avignon, le 19 Août 2024

N° 24/109

Arrêté du Président portant composition du jury et fixant les modalités d'organisation des épreuves d'un examen professionnel d'avancement au grade de Rédacteur Principal de 2ème classe - session 2024

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2012-940 du 1er août 2012 modifié fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 18-II du décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu l'arrêté n° 24-045 du 1er février 2024 portant ouverture par le Centre de Gestion de Vaucluse, pour le compte de la région Provence-Alpes Côte d'Azur d'un examen professionnel d'avancement au grade de Rédacteur Principal de 2ème classe - session 2024,

Vu l'arrêté n° 24-061 du 29 février 2024 du Président portant établissement de la liste des membres des jurys de concours et examens professionnels pour le département de Vaucluse,

Vu l'arrêté n° 2024-1411 du délégué régional du CNFPT portant désignation de Madame MEZIERES Lydie comme représentante du CNFPT,

Vu le procès-verbal du tirage au sort de la représentante du personnel pour la composition du jury d'un examen professionnel d'avancement au grade de Rédacteur Principal de 2ème classe - session 2024,

REÇU EN PREFECTURE
le 19/08/2024
Application agréée E-legalite.com
21_RP-084-238400039-20240819-A24_109-AR

Mis en ligne le 19 AOUT 2024

Article 1 : La composition du jury est la suivante :

Trois élus locaux :
- Mr PERELLO Didier, Maire de Goult, Membre du Conseil d'Administration du CDG 84, Président du jury,
- Mr LUCAS François, Adjoint au Maire de Mornas,
- Mr RIPERT Gilles, Maire de Caseneuve, Président de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, Membre du Conseil d'Administration du CDG 84,

Trois personnalités qualifiées :
- Mme MEZIERES Lydie, représentante du CNFPT,
- Mme RIVOLIER Emilie, Responsable Services Juridique et Ressources Humaines de la Mairie des Angles,
- Mr BLANC Philippe, Directeur Général Adjoint de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon,

Trois fonctionnaires territoriaux :
- Mme ROUSSEAU Virginie, Directrice des Ressources Humaines de la Mairie de l'Isle sur la Sorgue,
- Mme RUIZ Sandra, représentante du personnel CAP B, Responsable des Ressources Humaines de la Mairie de Caumont sur Durance,
- Mr ANDREOTTI Romain, Directeur Général des Services de la Mairie de Lapalud.

En cas d'impossibilité pour le Président d'assurer sa mission, Mr LUCAS ou Mr RIPERT le remplacera.

Article 2 : Les correctrices et correcteurs de copies de l'épreuve écrite sont Mme RIVOLIER Emilie, Mme ROUSSEAU Virginie, Monsieur ANDREOTTI Romain et Mr BLANC Philippe.

Article 3 : Sous l'autorité du jury, des examinateurs pourront être désignés pour participer aux épreuves d'admission, et d'autres correctrices et correcteurs pourront être sollicités pour les épreuves écrites d'admissibilité.

Article 4 : Les épreuves écrites d'admissibilité se dérouleront le jeudi 26 septembre 2024, comme suit :

- De 14h00 à 17h00 (Rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, les compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles) à la salle des fêtes, Avenue Napoléon Bonaparte, 84800 L'Isle-sur-la-Sorgue,
- De 13h30 à 17h30 (Rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, les compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles) au CDG84, 80 Rue Marcel Demonque, 84140 Avignon, pour les candidats en situation de handicap bénéficiant d'un aménagement d'épreuve.

La réunion de validation des notes se tiendra le 16 décembre 2024.

Article 5 : Les épreuves orales se dérouleront du 20 au 24 janvier 2025, au Centre départemental de gestion de Vaucluse. La réunion d'admission se tiendra à l'issue des épreuves.

Article 6 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr .

Article 5 : Ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur le Préfet du Département de Vaucluse.

Le Président,

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION DE VAUCLUSE

Maurice CHABERT